

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **du comité de gestion du camping** de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue au bureau municipal situé au 1216, rue Principale, ce vingt-sixième jour de juin 2015 (26/06/2015) à compter de 09 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Guy Dessureault Mme Michelle Bouchard Mme Marjolaine Guérin
Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois secrétaire du comité est aussi présente.

Résolution 2016-06-022 Transaction et quittance de Mme Chantal Jacob

ATTENDU le litige entre la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac (Camping & marina St-Roch-de-Mékinac) et Mme Chantal Jacob (Cour du Québec no : 410-32-005257-153);

ATTENDU que la municipalité accepte de payer 7 363.54\$ en règlement complet et final de ce dossier;

il est proposé par M. Guy Dessureault
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu ce qui suit :

- émettre un chèque certifié au montant de 7 363.54\$ à Mme Chantal Jacob en règlement complet et final de sa réclamation;
- autoriser le maire M. Guy Dessureault à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac cette transaction.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Marjolaine Guérin appuyé par M. Guy Dessureault.
Il est 09 heures 20.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, Secrétaire